



**RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DE TRAVAIL DES RÈGLES DE L'AGCS
AU CONSEIL DU COMMERCE DES SERVICES (2017)**

Depuis son rapport annuel de 2016 au Conseil du commerce des services distribué en novembre 2016¹, le Groupe de travail des règles de l'AGCS n'a tenu aucune réunion, formelle ou informelle.

Par conséquent, au cours de la période couverte par le présent rapport, aucune nouvelle discussion n'a eu lieu sous les auspices du Groupe de travail au sujet des trois mandats de négociation qui lui ont été confiés, à savoir mesures de sauvegarde d'urgence (article X de l'AGCS), marchés publics (article XIII) et subventions (article XV).

¹ Rapport annuel du Groupe de travail des règles de l'AGCS au Conseil du commerce des services (2016), figurant dans le document S/WPGR/27, daté du 23 novembre 2016.